

FICHE PRESSE

Nîmes, le 3 juin 2013

Damien Alary et Hugues Bousiges restent mobilisés pour l'accès au logement pour tous :

Ils signent le 6^{ème} Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées

Dans le Gard, si l'afflux démographique se confirme, il faudra créer 50 000 logements d'ici 10 ans.... car le marché actuel du logement ne suffit pas, à lui seul, à répondre à la demande notamment des populations les plus précaires.

Nous sommes également de plus en plus confrontés à la difficulté de trouver du foncier permettant la construction de logements à loyers accessibles pour les plus démunis.

Face à cette problématique, l'État et le Conseil général du Gard, ont mis en place et pour la 6^{ème} fois, un plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées, ainsi qu'un plan départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (PDAHI) 2013/2017 afin de faciliter également l'accès au logement des personnes en situation d'insertion. Ce dernier est piloté par l'État.

Il répond à 3 objectifs :

- Prévenir la mise à la rue
- Mettre en place un service public de l'hébergement et de l'accès au logement
- Réorienter la prise en charge sociale des personnes en difficulté avec des actions facilitant l'accès au logement.

« Face aux 30% de ménages gardois qui perçoivent aujourd'hui une aide au logement et aux 10 000 demandes de logement social restées sans réponse, l'intervention publique partenariale en faveur du logement s'impose. Il faudrait que les maires du Gard se mobilisent davantage en cédant du foncier. J'en profite, encore une fois, aujourd'hui pour leur lancer un appel.

Nous sommes aussi confrontés aux demandes émanant de la loi Dalo (pour les situations sans aucune solution) qui concerne, rien qu'à Nîmes, près de 54% de la population.... Sans une implication forte de la part des maires, il sera de plus en plus difficile de réaliser du logement accessible à tous, car l'augmentation de la précarité rend d'autant plus indispensable de se doter d'un parc de logement social suffisant ».
explique Damien Alary.

Un PDALPD pourquoi faire ?

Le PDALPD coordonne et met en cohérence l'action de l'État et du Département pour optimiser l'accès au logement.

Il peut également être une instance de réflexions partenariales et d'élaboration de réponses nouvelles, comme en témoigne la démarche sur le logement des jeunes qui a abouti à la création d'un espace Habitat Jeunes et de Loc'Avenir à Nîmes, par exemple.

Des réunions techniques se tiennent tous les mois et trois comités responsables, réunissant entre 30 et 40 représentants des partenaires, se tiennent chaque année.

Le PDALP se déploie sur 6 axes :

- . l'offre de logement
- . l'amélioration du logement
- . Le rapprochement entre l'offre et la demande
- . L'accompagnement et la contribution à la solvabilité des familles
- . La prévention des expulsions
- . Le pilotage institutionnel du Plan

Les autres principaux partenaires sont :

- . la CAF
- . les associations (ALG, ADIL, La Clède, la Croix rouge, l'Espelido, la résidence Monjardin...)
- . les Communautés d'agglomérations
- . les représentants des bailleurs sociaux
- . et des associations de locataires